



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2026
26-065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 24 juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

Mme Valérie MASSICOT, procuration à Peggy FRANÇOIS
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Fabienne PAULIN
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Laurence DENAND
M. Joël DANIEL, procuration à Jérémy LEFEBVRE
M. Guillaume BASSET, procuration à Thierry MONTANGERAND

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCAION :

17/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

17/06/2026

**OBJET : MISE À JOUR ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS
DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu les projets de règlements intérieurs de la Maison des Associations, des tennis couverts et des complexes sportifs annexés à la présente délibération ;

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260624-DEL26_065-D

Considérant que la Ville d'Aubergenville met à disposition des associations des équipements municipaux, notamment la Maison des Associations et les complexes sportifs ;

Considérant que les règlements intérieurs actuellement en vigueur sont obsolètes et ne sont plus adaptés aux pratiques actuelles ;

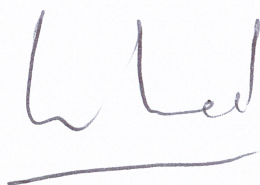
Considérant la nécessité de clarifier, harmoniser et sécuriser les modalités d'utilisation de ces équipements ;

Considérant les nouveaux règlements intérieurs élaborés à cet effet et annexés à la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de M. Carlos SOARES, Adjoint au maire délégué au Sport et à la Vie associative sportive,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 Voix Pour, 7 Abstentions)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les règlements intérieurs de la Maison des Associations et des complexes sportifs, annexés à la présente délibération.
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que ces règlements s'appliquent à l'ensemble des utilisateurs des différents sites et entreront en vigueur à compter de leur adoption.
- **ARTICLE 3 : ABROGE** les règlements précédemment en vigueur à compter de cette même date.
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.



Ali HADIK,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

